

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 318****25 mars 2003****SOMMAIRE**

<b>A.F.V. International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15220</b>	<b>Ding International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15247</b>
<b>A.P.M. Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15219</b>	<b>Domeric S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>15247</b>
<b>A.P.M. Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15219</b>	<b>East Properties S.A., Howald</b> . . . . .	<b>15219</b>
<b>Afipa Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15252</b>	<b>East Properties S.A., Howald</b> . . . . .	<b>15219</b>
<b>Alcantara Engineering S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15228</b>	<b>Economic Consultants Luxembourg A.G., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15229</b>
<b>Allied Domecq Luxembourg N° 2, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15250</b>	<b>Elesa International S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>15229</b>
<b>Allied Domecq Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15263</b>	<b>Encore Enterprises S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15226</b>
<b>Allied Domecq Luxembourg, S.e.n.c., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15253</b>	<b>Euro Mobile S.A., Dudelange</b> . . . . .	<b>15246</b>
<b>Alpha Conseil S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15246</b>	<b>European Assembly Service S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>15235</b>
<b>Antholux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15229</b>	<b>European Technical Trading S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>15235</b>
<b>Arkum S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15228</b>	<b>Exa Holding SCA, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15248</b>
<b>Arlvest S.A. Holding, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15228</b>	<b>Exa Holding SCA, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15248</b>
<b>Athalia Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15229</b>	<b>Exa, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15261</b>
<b>Athalia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15260</b>	<b>Felsberg Holding S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15248</b>
<b>Beschuetzung S.A.</b> . . . . .	<b>15227</b>	<b>Ferrum S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15224</b>
<b>Brassim S.A., Bascharage</b> . . . . .	<b>15247</b>	<b>Finistère S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15261</b>
<b>C.I.D. Cosmetics International Distribution S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15219</b>	<b>Fun Investment, S.à r.l., Bridel</b> . . . . .	<b>15245</b>
<b>Calvados S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15261</b>	<b>Garmond S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15255</b>
<b>CMT, Consulting, Management and Trade S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15245</b>	<b>Garmond S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15255</b>
<b>Coalmax S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15244</b>	<b>Green Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15218</b>
<b>Coalmax S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15245</b>	<b>Green Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15218</b>
<b>Creative Concepts Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15262</b>	<b>Greenpine S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15251</b>
<b>Cross Falls Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15264</b>	<b>Hydroenergy S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15224</b>
<b>CS FIN S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15260</b>	<b>I. R. International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15220</b>
<b>CS FIN S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15260</b>	<b>Idra S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15222</b>
<b>DAL Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15245</b>	<b>Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15258</b>
<b>Danilux S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>15235</b>	<b>International Executive Search Group S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15234</b>
<b>De Hauke Finance S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15262</b>	<b>International Executive Search Group S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15235</b>
<b>Deal Flow S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15262</b>	<b>International Railway Systems S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15262</b>
<b>Deluxfin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15251</b>	<b>International Target Group S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15249</b>
<b>Deluxfin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15251</b>	<b>Iridium S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15222</b>
<b>DFC Fund Management Corporation S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15250</b>	<b>Kochia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15251</b>
<b>DFC Holdings, Development Finance Corporation Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15249</b>	<b>L-Neuronet S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15227</b>
		<b>L.O. - Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15226</b>
		<b>Labrador Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15230</b>
		<b>Labrador Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15231</b>

Latcem S.A., Luxembourg . . . . .	15227	Promimmo S.A., Luxembourg . . . . .	15260
Latitude S.A., Luxembourg . . . . .	15227	Roscoff Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15248
Light Corp S.A., Luxembourg . . . . .	15222	S.M.D. S.A., Luxembourg . . . . .	15249
Luxembourg Basketball Academy, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	15253	S.M.D. S.A., Luxembourg . . . . .	15249
Mainproperty S.A., Luxembourg . . . . .	15263	S.M.D. S.A., Luxembourg . . . . .	15249
Medpharm Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	15263	Saint Pierre S.A., Luxembourg . . . . .	15256
MPK, Messageries Paul Kraus, S à r.l., Luxembourg . . . . .	15222	Saint Pierre S.A., Luxembourg . . . . .	15258
Nekvilla Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15263	Saverne S.A.H., Luxembourg . . . . .	15261
Nosig S.A., Luxembourg . . . . .	15218	Siti International S.A., Luxembourg . . . . .	15251
Onemore S.A., Luxembourg . . . . .	15247	Société Européenne de Sidérurgie S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	15220
Oriental Arts and Crafts, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	15250	Soparlu Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15250
Pendra, S.à r.l., Strassen . . . . .	15228	St. Regis International S.A., Luxembourg . . . . .	15247
Platinum S.A., Luxembourg . . . . .	15224	Tabu Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15255
PRI-Challenge Swiss Small and Mid-Cap Fund Sicav, Luxembourg . . . . .	15243	Tabu Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15255
Projektbau, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15252	Tax S. Arts, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15246
Projektbau, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15253	Tourbillon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15246
ProMarkt, S.à r.l., Pro-TV-HiFi-Elektro-Markt, Luxembourg . . . . .	15231	Treuplan Investment Holding A.G. . . . .	15252
ProMarkt, S.à r.l., Pro-TV-HiFi-Elektro-Markt, Luxembourg . . . . .	15234	Treuplan Investment Holding A.G., Luxembourg . . . . .	15252
Promimmo S.A., Luxembourg . . . . .	15259	TST CBX II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15236
Promimmo S.A., Luxembourg . . . . .	15260	TST CBX II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15243
		Unico International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15246
		Vicetia S.A., Soparfi, Luxembourg . . . . .	15222
		Zimmer, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	15245

**GREEN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.471.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Signatures.

(005857.3/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**GREEN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Signatures.

(005856.3/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**NOSIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 74.668.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour NOSIG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005504.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**A.P.M. HOLDING S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. A.P.M. (LUXEMBOURG) S.A.).**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 63.545.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

A.P.M. HOLDING S.A.

Signatures

(003676.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

---

**A.P.M. HOLDING S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. A.P.M. (LUXEMBOURG) S.A.).**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 63.545.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

A.P.M. HOLDING S.A.

Signatures

(003678.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

---

**C.I.D. COSMETICS INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 69.945.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 27 janvier 2003 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- nomination de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à Strassen (Luxembourg), en tant que nouvel auditeur de la société en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005226.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

---

**EAST PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 59.387.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature.

(005688.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**EAST PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 59.387.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature.

(005691.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DE SIDERURGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.  
R. C. Luxembourg B 62.537.

scindée en:

**A.F.V. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

**I.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'an deux mille trois, le dix février, à 10.30 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE SIDERURGIE S.A., ayant son siège social à L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.537, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 243 du 15 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 543 du 15 juillet 1999,

ayant un capital social de quatre-vingt-douze millions neuf cent soixante-deux mille deux cent quarante et un virgule quatre-vingt-quatre euros (92.962.241,84 EUR), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions sans désignation de valeur nominale suivant conversion décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé en date du 28 mai 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 43 du 9 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002 sans restrictions, y compris les statuts des nouvelles sociétés à résulter de la scission.

*Deuxième résolution*

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 10 février 2002 avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.

*Septième résolution*

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société anonyme A.F.V. INTERNATIONAL S.A.:

administrateurs:

1.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

4.- Monsieur Carlo Garavaglia, consultant, né à Legnano (Italie), le 15 mai 1943, demeurant à Milan, Via Cino del Duca 8 (Italie).

commissaire:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006;

- pour la société anonyme I.R. INTERNATIONAL S.A.:

administrateurs:

1.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

4.- Monsieur Carlo Garavaglia, consultant, né à Legnano (Italie), le 15 mai 1943, demeurant à Milan, Via Cino del Duca 8 (Italie).

commissaire:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

*Huitième résolution*

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trois mille huit cents euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.  
Signé: F. Innocenti, L. Giammatteo, D. Cappello, J. Seckler.  
Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2003, vol. 521, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 26 février 2003. J. Seckler.

(004501.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**LIGHT CORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 74.361.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Signature.

(005274.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

---

**MPK, MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.  
R. C. Luxembourg B 73.774.

Acte constitutif publié à la page n° 09506 du Mémorial C n° 199 du 3 mars 2000

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Signature.

(005310.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2003.

---

**VICETIA S.A., Société Anonyme de Participations Financières.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.349.

scindée en:

**IRIDIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

**IDRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'an deux mille trois, le dix février, à 11.00 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations financières VICETIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.349, constituée sous la dénomination de ANEGADA S.A. suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 110 du 4 mars 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 1996, publié au Mémorial C numéro 572 du 7 novembre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 9 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 15 du 8 janvier 1998, contenant changement de la dénomination sociale en VICETIA S.A.;

- en date du 8 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 492 du 28 juin 1999;

- en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1579 du 4 novembre 2002;

- en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1691 du 26 novembre 2002;

ayant un capital social de trois millions six cent seize mille euros (3.616.000,- EUR), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions sans désignation de valeur nominale suivant conversion décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé en date du 17 juillet 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 65 du 12 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002 sans restrictions, y compris les statuts des nouvelles sociétés à résulter de la scission.

*Deuxième résolution*

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 10 février 2003 avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.

*Septième résolution*

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société anonyme IRIDIUM S.A.:

administrateurs:

1.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 195, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

commissaire:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006;

- pour la société anonyme IDRA S.A.:

administrateurs:

1.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

commissaire:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de deux mille neuf cents euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Innocenti, L. Giammatteo, D. Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2003, vol. 521, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2003.

J. Seckler.

(004503.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

#### **FERRUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.382.

scindée en:

#### **PLATINUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### **HYDROENERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

L'an deux mille trois, le dix février, à 10.45 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRUM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.382, constituée sous la dénomination de TROPICAL S.A., suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 112 du 5 mars 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 1996, publié au Mémorial C numéro 573 du 7 novembre 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 15 du 8 janvier 1998, contenant changement de la dénomination sociale en FERRUM S.A.;

- en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1586 du 5 novembre 2002,

ayant un capital social de trois millions six cent seize mille euros (3.616.000,- EUR), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions sans désignation de valeur nominale suivant conversion décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé en date du 17 juillet 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 64 du 12 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002 sans restrictions, y compris les statuts des nouvelles sociétés à résulter de la scission.

*Deuxième résolution*

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 10 février 2003 avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1808 du 21 décembre 2002.

*Septième résolution*

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société anonyme PLATINUM S.A.:

administrateurs:

1.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

commissaire:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006;

- pour la société anonyme HYDROENERGY S.A.:

administrateurs:

1.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

commissaire:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trois mille cent euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Innocenti, L. Giammatteo, D. Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2003, vol. 521, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2003.

J. Seckler.

(004502.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

#### **ENCORE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 82.779.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour ENCORE ENTERPRISES S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03919. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005414.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

#### **L.O. - INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 75.002.

15227

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour L.O. - INVEST S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03920. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005417.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**LATCEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 84.232.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour LATCEM S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03922. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005420.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**LATITUDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.276.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour LATITUDE S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03924. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005422.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**L-NEURONET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.932.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour L-NEURONET S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03925. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005424.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**BESCHUETZUNG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 65.985.

La convention de domiciliation, signée en date du 5 mars 2002 entre PADDOCK S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, et la société BESCHUETZUNG S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue G. Kroll, a été résiliée avec effet au 15 janvier 2003.

PADDOCK S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03762. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005591.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ALCANTARA ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.076.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour ALCANTARA ENGINEERING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03928. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005454.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ARKUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.262.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour ARKUM S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03930. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005457.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ARLVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.573.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour ARLVEST S.A. HOLDING*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03931. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005459.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**PENDRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.046.

—

La société PENDRA, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 83.046, a transféré son siège au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en date du 1<sup>er</sup> avril 2001.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005630.4/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 71.134.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005463.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ECONOMIC CONSULTANTS LUXEMBOURG A.G., Société Anonyme,  
(anc. ECONOMIC PORTFOLIO CONCEPTS).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 78.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Signature.

(005618.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ELESA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.542.

La société ELESA INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce sub numéro B-60 542, a transféré son siège au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en date du 14 novembre 2002.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005621.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ANTHOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 54.670.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 octobre 2002*

3. L'assemblée constate que plus de 50% du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 2001; ainsi que pour la non-tenue de l'assemblée générale à la date statutaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

5. L'assemblée ratifie la cooptation d'un nouvel administrateur, la société LORAFIN S.A., par le conseil d'administration du 30 août 2002.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005692.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 48.112.

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LABRADOR FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 429 du 2 novembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle Rehlinger, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Adoption de l'Euro comme monnaie d'expression du capital.

2.- Conversion du capital actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,6906.

3.- Augmentation du capital converti actuel à concurrence de EUR 1.013,3094 pour le porter de EUR 30.986,6906 à EUR 32.000,- par versement en espèces de EUR 1.013,3094 par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation et sans émission de nouvelles actions.

4.- Adoption d'une valeur nominale de EUR 2,- par action.

5.- Echange des 125 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune contre 16.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune.

6.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme monnaie d'expression du capital.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en Euro, au cours de change de LUF 40,3399 pour EUR 1,-, de sorte que le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf virgule zéro six cents (EUR 30.986,6906).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille treize Euros et trente virgule quatre-vingt-quatorze cents (EUR 1.013,3094), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf virgule zéro six cents (EUR 30.986,6906) à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), par versement en espèces de mille treize Euros et trente virgule quatre-vingt-quatorze cents (EUR 1.013,3094) par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation et sans émission de nouvelles actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) par action.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) actions existantes d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune contre seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article trois des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à six cents Euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Rehlinger, D. Sana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2003, vol. 423, fol. 78, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2003.

H. Hellinckx.

(005608.5/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 48.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2003.

H. Hellinckx.

(005610.4/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**ProMarkt, S.à r.l., PRO-TV-HIFI-ELEKTRO-MARKT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 23.351.

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société DARTY ALSACE LORRAINE SNC, une société en nom collectif, constituée et existant selon les lois de la France, ayant son siège social à RN 57, Lieudit Dépôt de Frescaty, 57160 Moulins-les-Metz, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Metz, sous le numéro B 313.403.22, représentée par Monsieur Pierre Koch, directeur juridique, demeurant au 129, avenue Galliéni, 93140 Bondy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 10 février 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tel comparant agissant comme associé unique de la société à responsabilité limitée PRO-TV-HIFI-ELEKTRO-MARKT, en abrégé ProMarkt, S.à r.l., ayant son siège social au 14, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 23.351. Ladite Société a été constituée en date du 8 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 22 novembre 1985, sous le numéro 339 (ci-après «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 août 2001, sous le numéro 657.

Lequel comparant en sa qualité prémentionnée et représentant la totalité du capital social a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la langue des statuts de la Société en français.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide la conversion du capital social en euros.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de un million trois cent treize mille huit cent trente-cinq euros et soixante-huit cents (EUR 1.313.835,68) à un million trois cent treize mille huit cent cinquante

euros (EUR 1.313.850,-) par apport en numéraire de quatorze euros et trente-deux cents (EUR 14,32), intégralement affectés au capital social.

Le montant de quatorze euros et trente-deux cents (EUR 14,32) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de réduire le nombre de parts sociales de leur montant actuel de cinquante-trois mille (53.000) à cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (52.554) et d'augmenter la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide une refonte totale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **«I. Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société porte la dénomination PRO-TV-HIFI-ELEKTRO-MARKT, en abrégé ProMarkt, S.à r.l., (la «Société»).

**Art. 3.** La Société a pour objet l'achat et la vente de tous produits audiovisuels, de disques et accessoires de la branche hifi ainsi que de produits et accessoires électroménagers et tous autres produits de branches comparables.

La Société peut par ailleurs prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision du gérant. Au cas où le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou le cas échéant par résolution de l'assemblée générale des associés.

### **II. Capital social - Modification du capital social - Parts sociales**

#### **Transfert de parts sociales - Faillite ou déconfiture d'un associé**

**Art. 6.** Le capital social s'élève à un million trois cent treize mille huit cent cinquante euros (EUR 1.313.850,-) représenté par cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (52.554) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La totalité des parts sociales est détenue par DARTY ALSACE LORRAINE SNC, ayant son siège social à RN 57, Lieu-dit Dépôt de Frescaty, 57160 Moulins-les-Metz.

**Art. 7.** Le capital social pourra être augmenté en une ou plusieurs fois par des apports nouveaux des associés ou par incorporation des réserves au capital social. En cas d'émission de parts nouvelles par apports supplémentaires, ces parts sociales seront offertes par préférence à(aux) (l')associé(s) existant(s), proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

En cas de non-utilisation ou de renonciation par un associé à son droit de préférence, le droit des autres associés sera accru de manière proportionnelle. Les parts sociales nouvelles ne pourront être souscrites par des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **III. Gérance - Pouvoirs du gérant - Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La nomination et la révocation des gérants se fait par simple majorité du capital social. Les attributions des gérants et leur pouvoir de signature individuel ou conjoint sont déterminés dans la résolution de nomination et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Le gérant peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix, dont les pouvoirs seront également publiés au Registre de Commerce et des Sociétés.

### **IV. Décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés**

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les nu-proprétaires et usufruitiers de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. En cas d'absence d'une telle désignation, l'usufruitier sera leur seul représentant et lui seul pourra participer au vote.

**Art. 13.** Les associés peuvent prendre des résolutions collectives à tout moment, soit sur demande du gérant soit, sur demande d'un associé. En cas d'associé unique, celui-ci peut prendre toutes résolutions indépendamment de toute demande du gérant.

Les associés sont tenus de décider collectivement au moins fois par an sur le bilan annuel endéans les six mois suivant la fin de l'année sociale.

**Art. 14.** En cas de demande du gérant, le texte de la résolution à prendre sera envoyé par lettre recommandée par le gérant à la dernière adresse connue de l'associé unique ou des associés. Le gérant y ajoutera toutes informations complémentaires. L'associé unique ou les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par lettre recommandée à la Société, dans un délai de un mois suivant l'expédition du texte de la résolution proposée.

Dans le même délai l'associé unique ou les associés auront le droit de réclamer au gérant tous renseignements complémentaires qui leur paraîtront utiles à émettre leur vote sur les résolutions proposées.

**Art. 15.** Chaque année, dans le délai de trois mois depuis la clôture de l'exercice, le gérant doit adresser par lettre recommandée à chaque associé un rapport sur les activités et le résultat de l'année sociale clôturée; ce rapport contiendra une proposition du gérant quant aux dividendes à distribuer; le gérant ajoutera à son rapport une copie conforme du bilan et de ses demandes.

Le gérant pourra, à tout moment, outre cette consultation annuelle, soumettre toute autre demande à l'associé unique ou aux associés, en vue de prendre une résolution.

**Art. 16.** Les décisions collectives ordinaires des associés sont adoptées à la majorité simple.

**Art. 17.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

**Art. 18.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites. Les associés ont le droit de consulter à tout moment ce registre.

Les copies ou extraits des décisions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés à produire devant un tribunal ou autre part seront produites et signées par le gérant.

### **V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier de l'année prochaine.

**Art. 20.** Le bénéfice net de la Société est constitué par le chiffre d'affaires suivant bilan diminué des charges, des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir de la gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21.** La distribution de dividendes se fera annuellement au lieu et selon le mode déterminé par la gérance.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de perte de la moitié du capital social, la gérance est tenue de consulter tous les associés pour délibérer sur la continuation ou une éventuelle dissolution anticipée de la Société.

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Koch, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, vol. 16CS, fol. 67, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

P. Frieders.

(005622.4/212/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**ProMarkt, S.à r.l., PRO-TV-HIFI-ELEKTRO-MARKT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 23.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

P. Frieders.

(005623.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP S.A., Société Anonyme,  
(anc. VL INVEST S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.523.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VL INVEST S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 86.523, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 926 du 18 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Hervé Michel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Modification de l'objet social de la société et de l'article 2 des statuts
- 2) Modification de la dénomination sociale de VL INVEST S.A. en INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP S.A.
- 3) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> premier alinéa des statuts en vue de refléter la précédente résolution
- 4) Election d'un nouvel administrateur
- 5) Transfert du siège social de la société

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le conseil en gestion de ressources humaines, prestation de travaux administratifs, tenue de livres comptables sans expertise, agence de publicité et le conseil en gestion en général.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter sa réalisation.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la VL INVEST S.A. en INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP S.A.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP S.A.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'élire Madame Bettina Stracke en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Luc Vannetti.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 17 boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, H. Michel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J. Elvinger.

(005655.5/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.523.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(005656.4/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.488.

La société EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., inscrite au registre de commerce sub numéro B 61.488, a transféré son siège au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en date du 16 juillet 2002.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04866. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(005624.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**EUROPEAN ASSEMBLY SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.726.

La société EUROPEAN ASSEMBLY SERVICE S.A., inscrite au registre de commerce sub numéro B 90.726, a transféré son siège au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en date du 8 janvier 2003.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04867. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(005625.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**DANILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.794.

La société DANILUX S.A., inscrite au registre de commerce sub numéro B 87.794, a transféré son siège au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en date du 18 juin 2002.

Signature

*L'agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005627.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.750.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of January.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COURBEVOIE C.V., a limited partnership existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, here represented by Annick Dennewald, master-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th January 2003.

The proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of TST CBX II, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée established and having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Emile Schlessler, notary, on 19th April, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1015 of 15th November, 2001, as amended by Maître Joseph Elvinger, notary, on 21st May, 2001, published in the Mémorial number 182 of 1st February, 2002 and on 31st July, 2002, published in the Mémorial number 1468 of 10th October, 2002.

I. The agenda of the meeting is as follows:

1) Amendment and restatement of article 12 of the articles of association by addition of an eighth paragraph so as to read as follows:

«The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the above, the following decisions shall require the unanimous approval of the shareholders' meeting of the Corporation:

(i) the sale or other disposition of any or all of the FSARL Shares by the Corporation or any loans made by the Corporation to FSARL;

(ii) a change (including an addition thereto) of the name of the Corporation;

(iii) a change of the general contractor or a change of the following subcontractors after initial appointment for same: contractors for cladding; Lindner (finishing works); contractors for lifts; contractors for HVAC; contractors for electrical;

(iv) the execution of any agreement or contract between the Partnership, the Corporation or FSARL and any Partner or an Affiliate thereof;

(v) any modification or amendment to any Project Agreement which could reasonably be expected to have a material adverse effect on the Partnership, the Company, FSARL or the CBX Project;

(vi) the merger or consolidation of the Corporation with another entity;

(vii) the liquidation or dissolution of the Corporation;

(viii) the acquisition or disposition of any material assets on behalf of or by the Corporation (including the incorporation or acquisition of any subsidiary), except as contemplated by the Approved Development Budget or the Approved Operating Budget;

(ix) the origination of any loan, the extension of any credit (except in connection with a tenant work letter) or the execution of any guaranty or surety by the Corporation to, for or on behalf of any Person other than to the Partnership or the Corporation;

(x) the appointment of any firm of outside auditors and tax advisors for the Corporation, other than ERNST & YOUNG or a successor firm;

(xi) the appointment of any lawyer or a law firm to represent the Corporation in connection with a material matter, other than Clifford Chance LLP; Freshfields Bruckhaus Deringer; Gibson, Dunn & Crutcher; Gide Loyrette Nouel; Linklaters & Alliance; Ricard, Page & Demeure; and Wachtell, Lipton, Rosen & Katz, (or a successor firm) or any law firm such firm is associated with;

(xii) the settlement of any legal action, lawsuit, litigation or dispute to which the Corporation is a party, if the terms of such settlement would involve the payment by the Corporation of an amount in excess of EUR 350,000.- or more, provided, however, that the settlement of legal actions, lawsuits, litigation, or disputes relating to personal injury which are fully insured (subject to customary deductibles) under a valid policy of insurance shall not be subject to the unanimous approval of all the shareholders;

(xiii) at any time after fifty per cent (50%) or more of the amount allocated to the «Hard Costs and Project Contingency» line item in the Initial Approved Development Budget shall have been reallocated to another development budget line item, reallocation of any further or additional amounts from such «Hard Costs and Project Contingency» line item to any other development budget line item (it being understood and agreed by the Partners that reallocation of up to the first fifty per cent (50%) of the amount allocated to the «Hard Costs and Project Contingency» line item in the Initial Approved Development Budget to any other development budget line item shall not require the unanimous approval of all the shareholders;

(xiv) the creation of any material mortgage or lien, material security interest or material encumbrance on the Property (or any portion thereof), the FSARL Shares (or any of them), or any other material asset of the Corporation or FSARL or an assignment of the rents under any leases of the Building by way of security;

(xv) any petition in bankruptcy or reorganisation or instituting any other type of bankruptcy, reorganisation or insolvency proceeding with respect to the Corporation consenting to the institution of involuntary bankruptcy, reorganisation or insolvency proceedings with respect to the Corporation, the admission in writing by the Corporation of its inability to pay its debts generally as they become due or the making by the Corporation of a general assignment for the benefit of its creditors;

(xvi) any borrowings other than under the Development Loans (provided, however, that any drawing of that portion of the Development Loan that is guaranteed by the Additional Deferred Equity Guaranty shall be a Major Matter hereunder);

(xvii) any refinancing of the Development Loans (or any of them);

(xviii) the issuance for any additional capital or interests in the Corporation;

(xix) expanding the scope of the business and activities of the Corporation or causing FSARL to engage in any business except those included in the Initial Approved Development Budget; the Approval Operating Budget and activities ancillary or incidental thereto;

(xx) issuing guaranties or similar instruments in respect of any of the assets or the business of the Corporation;

(xxi) entering into any Lease at any time after Leases, each of which, individually, demises one full floor or less of space in the Building, but all of which, taken together, demise five (5) or more full floors of space in the Building;

(xxii) entering into, amending, terminating before its expiry or renewing any Major Lease;

(xxiii) making any expenditure not contemplated in the Approved Development Budget or Approved Operating Budget, as applicable;

(xxiv) the establishment of, or any increase or decrease of any reserves for the Corporation;

(xxv) any material modification or update of the Business Plan;

(xxvi) amending or changing the articles of association of the Corporation;

(xxvii) a change of the fiscal year of the Company;

(xxviii) any purported assignment of the Development Agreement or the Management and Leasing Agreement by TSP France (other than to an Affiliate); or

(xxix) any other action or decision that is outside the ordinary course of the Corporation business which could reasonably be expected to have a material and adverse effect on the Corporation's business or prospects, or (c) the Property or (d) the Project Agreements.

All terms used in this article shall have the meanings as set out in Article 20 of the Articles of Association.»

2) To add a new article 20 to the Articles of Association of the Company which shall read as follows:

**«Art. 20.**

For the purposes of these Articles the following terms shall have the following meanings:

«Additional Deferred Equity Guaranty» means the recourse obligation of TSTREV to fund or cause to be funded to FSARL additional equity, in the maximum amount of EUR 9,000,000.-.

«Additional Parking Spaces» shall mean six hundred and thirteen (613) additional parking spaces currently owned by Seller located in a parking lot adjacent to the Land.

«Affiliate» means, with reference to a Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by or is under common Control with the first Person.

«Approved Development Budget» shall mean the development budget for the CBX Project until such time as it shall have been modified or replaced with the approval of LB.

«Approved Operating Budget» shall mean, for any fiscal year of the Partnership, the operating budget for the Property proposed by the Managing General Partner and approved (or deemed approved) by LB.

«Building» shall mean the «CBX Building», a to-be-constructed office tower containing approximately 43,800 gross square meters of area and more particularly described in the Business Plan.

«Building Permit» shall mean the building permit for the Building awarded to FSARL pursuant to order no. 092.026.00.0555 issued by the Prefect of the Hauts-de-Seine District on March 13, 2001 (the «Original Building Permit»).

«Business Plan» shall mean the Business Plan approved by the Corporation's shareholders.

«CBX Project» means the purchase by FSARL from Seller of the volumetric lots located in La Défense 2, Courbevoie, France, pursuant to the Purchase Agreement hereof and the construction, development and lease-up of a 43,800 gross square meters office tower on such volumetric lots pursuant to the Development Agreement and the Management and Leasing Agreement.

«Construction Agreement» means that certain construction agreement to be entered into between FSARL and the general contractor for the CBX Project, together with the related performance bond.

«Control» and «Controlled by» means the ability, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise (including by being the general partner, officer or director of the Person in question), to both (i) direct or cause the direction of the management and policies of an entity, and (ii) conduct the day-to-day business operations of a Person. A Person or Persons shall be deemed to direct or cause the direction of the management and policies of a Person (and accordingly satisfy clause (i) of the foregoing test for «Control») if the consent or approval of such Person(s) shall be required with respect to major decisions concerning such entity.

«Cross-Easements» shall mean, collectively, (a) those certain easements burdening the Land for the benefit of the land owned by BUREF II and (b) those certain easements burdening the land owned by BUREF II for the benefit of the Land, all as more particularly described in the December 18, 2001 Addendum to the Purchase Agreement.

«Development Agreement» means any development agreement that may have been entered into between FSARL, as owner, and TSP France, as developer.

«Development Loan Agreement» shall mean any loan agreement to be entered into between the Lender, FSARL and TSTREV.

«Development Loans» shall mean, collectively, (a) any senior development loan made by Lender to FSARL pursuant to the Development Loan Agreement, in the maximum principal amount of EUR 207,000,000.-; (b) the junior development loan made by Lender to FSARL pursuant to any Development Loan Agreement, in the maximum principal amount of EUR 17,000,000.-; and (c) the VAT bridge loan made by Lender to FSARL pursuant to any Development Loan Agreement, in the maximum principal amount of EUR 15,000,000.-.

«Dutch General Partner» shall mean Foundation and any other Person admitted to the Partnership as Dutch general partner.

«Foundation» shall mean STICHTING COURBEVOIE, a foundation (stichting) organised under the laws of the Netherlands, having its registered seat (statutaire zetel) in Amsterdam, The Netherlands, and having its office at Heerengracht 548, 1017 CG, P.O. Box 990, 1000 AZ Amsterdam, The Netherlands and being registered with the commercial register under number 34 17 69 35 as General Partner (beherend vennoot).

«FSARL» shall mean TST CBX, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the Republic of France, having its registered office at 125, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris (8<sup>e</sup> District) France and registered in the Paris Trade and Companies Registry under business identification number (SIREN) 423 59 319).

«FSARL Shares» shall mean any shares in the capital of FSARL as issued and outstanding from time to time.

«General Partner» shall mean the Managing General Partner, the Dutch General Partner, and any other Person admitted as general partner (beherend vennoot) to the Partnership.

«Land» shall mean and refer to the volumetric lots above and below La Défense 2, Courbevoie, France, adjacent to the circular highway around La Défense and the central roadway between the «Europe», «AIG» and «BUREF» buildings.

«LB» shall mean LBREP CBX HOLDINGS, S.à r.l., to be renamed to LBREP HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg.

«Lease» shall mean a lease with FSARL or by which FSARL is bound.

«Lender» means SG, as agent for itself and certain other lenders identified in the Development Loan Agreement.

«Limited Partner» shall mean each of TST, LB and any other Person admitted as limited partner (commanditaire vennoot) to the Partnership.

«LLC» shall mean TST CBX MM, LLC, a Delaware limited liability company having in office c/o Tishman Speyer Properties, L.P., 520 Madison Avenue, 6th Floor, New York, NY 10022, USA.

«Major Lease» shall mean a lease, license or other occupancy agreement demising more than one full floor of space in the Building.

«Managing General Partner» shall mean LLC and any other Person admitted to the Partnership as managing general partner under the terms and conditions included in this Agreement, for so long as such Person is a managing general partner under the terms and conditions of this Agreement.

«Management and Leasing Agreement» means any Management and Leasing Agreement to be entered into, between FSARL, as owner, and TSP France, as manager and leasing agent.

«Partner» shall mean each of the General Partners and the Limited Partners.

«Partnership» shall mean COURBEVOIE C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organised under the laws of the Netherlands.

«Person» means a corporation, an association, a partnership (general or limited), a joint venture, an estate, a trust, a limited liability company, a limited liability partnership, any other legal entity, or an individual.

«Project Agreements» means, collectively, (i) the Development Agreement, (ii) the Management and Leasing Agreement, (iii) the Building Permit, (iv) the Cross-Easements, (v) the Purchase Agreement, (vi) the Development Loan Agree-

ment, (vii) the Construction Agreement, and such other agreements as may be designated by the Partners as Project Agreements.

«Property» means, collectively, (a) the Land, (b) the Building and any other improvements now or hereafter erected on the Land and made a part hereof, (c) all right, title and interest of the owner of the Land in, to and under such of the Cross-Easements as benefit the Land, and (d) if and when purchased from Seller pursuant to the Purchase Agreement, the Additional Parking Spaces.

«Purchase Agreement» shall mean any contract of sale between Etablissement Public pour l'Aménagement de la Région de la Défense (a/k/a E.P.A.D.) as seller (the «Seller») and FSARL, as purchaser (as it may be amended and restated from time to time pursuant to which the Seller agrees to sell the Property to FSARL and FSARL agrees to purchase the Property from the Seller.

«Seller» shall mean Etablissement Public pour l'Aménagement de la Région de la Défense.

«SG» shall mean SOCIETE GENERALE, a public limited company (société anonyme) organised under the laws of the Republic of France, authorised to carry on business as a bank, and having its registered office at 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

«TSP France» shall mean TISHMAN SPEYER PROPERTIES FRANCE, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Republic of France.

«TST» shall mean TST CBX LA DEFENSE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having an office at c/o Tishman Speyer Properties, L.P., 520 Madison Avenue, 6th Floor, New York, NY 10022, USA.

«TSTREV» means TISHMAN SPEYER/TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C., a Delaware limited liability company having an office c/o Tishman Speyer Properties, L.P., 520 Madison Avenue, 6th Floor, New York, NY 10022, U.S.A.»

II. The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder and the number of shares held by such shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed *in* *variatur* by the appearing party and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of three million five hundred one thousand and three hundred euro (EUR 3,501,300.-), are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the sole shareholder adopts the following resolutions:

*First resolution*

Article 12 of the articles of incorporation of the Company is restated and amended by addition of an eighth paragraph so as to read as set out in item 1) of the Agenda.

*Second resolution*

It is resolved to insert a new article 20 to the Articles of Association of the Corporation which shall read as set out in item 2) of the Agenda.

*Fees*

The expenses, costs, fees and charges at any kind whatsoever which fall to be paid by the company as a result of this document are estimated at eight hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the board of the meeting signed together with the undersigned notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COURBEVOIE C.V., un limited partnership existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Herengracht 548, 10H CG Amsterdam Pays Bas, représentée par Annick Dennewald, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée le 27 Janvier 2003.

La procuration signée *in* *variatur* par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société TST CBX II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1015 du 15 novembre 2001 et modifié par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial numéro 182 du 1<sup>er</sup> février 2002 et en date du 31 juillet 2002, publié au Mémorial numéro 1468 du 10 octobre 2002:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification et nouveau libellé de l'article 12 des statuts afin d'y ajouter un huitième alinéa qui prend la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèveront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions relatives à son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes doivent recueillir l'accord unanime de l'assemblée des associés de la Société:

(i) la vente ou la disposition de tout ou partie des actions FSARL par la Société, ou de l'un des prêts quelconques faits par la Société à FSARL;

(ii) une modification (y compris un ajout) à la dénomination de la Société;

(iii) un changement du contractant général ou des sous-contractants suivants après leur nomination initiale: des contractants pour le revêtement, Lindner (travaux de finition), contractants pour les ascenseurs, contractants pour HVAC, contractants pour l'électricité;

(iv) la conclusion d'un accord ou contrat entre le Partnership, la Société et un Partenaire ou une Filiale;

(v) une quelconque modification à un Accord du Projet dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura un effet néfaste sur le Partnership, la Société, FSARL ou le Projet CBX;

(vi) la fusion ou la consolidation de la Société avec une autre entité;

(vii) la liquidation ou la dissolution de la Société;

(viii) l'acquisition ou la disposition des avoirs essentiels par ou pour le compte de la Société (y compris la constitution ou acquisition d'une quelconque filiale), sauf tel que prévu au Budget de Développement Approuvé ou le Budget Opérationnel Approuvé;

(ix) la création d'un prêt, la prolongation d'un crédit (sauf en relation avec la lettre au locataire) ou la signature d'une garantie ou sûreté par la Société pour ou au nom d'une personne autre que le Partnership ou la Société;

(x) la nomination d'une entreprise d'auditeurs externes ou conseillers fiscaux par la Société autre que ERNST & YOUNG ou son ayant droit;

(xi) la désignation d'un avocat ou d'un cabinet d'avocats afin de représenter la Société en relation avec une affaire essentielle, autre que par Clifford Chance LLP; Freshfields Bruckhaus Deringer; Gibson, Dunn & Crutcher; Gide Loyrette Nouel; Linklaters & Alliance; Ricard, Page & Demeure et Wachtell, Lipton, Rosen & Katz (ou leurs ayant droits) ou un cabinet d'avocats avec lequel ces cabinets sont en association;

(xii) la transaction d'une quelconque action légale, procès, poursuite judiciaire ou contestation à laquelle la Société est partie, si les conditions de la transaction impliqueraient le paiement par la Société d'un montant excédant EUR 350.000,- sous réserve toutefois que la transaction des actions légales, procès et poursuites judiciaires qui sont en relation avec un dommage personnel qui sont entièrement assurés (sujets aux déductions usuelles) en vertu d'une police d'assurance valable n'est pas soumis à l'approbation préalable unanime des associés;

(xiii) à tout moment, lorsque cinquante pour cent (50%) ou plus du montant alloué à la ligne «Hard Costs and Project Contingency» dans le Budget de Développement Approuvé Initial est ré-alloué à une autre ligne du Budget Développement, ré-allocation de tout autre montant ou montant additionnel de cette ligne «Hard Costs and Project Contingency» à une autre ligne du Budget Développement (étant entendu que la ré-allocation jusqu'à 50 pour cent (50%) du montant alloué à la ligne «Hard Costs and Project Contingency» dans le Projet de Développement Approuvé Initial à tout autre ligne du Projet de Développement n'est pas subordonné à l'accord unanime des associés);

(xiv) la création d'une quelconque hypothèque ou d'un privilège matériel, d'une sûreté matérielle ou charge matérielle sur la Propriété (ou une partie de la Propriété) (tout ou partie) des actions de FSARL ou un autre avoir essentiel de la Société ou la cession des loyers sous les baux du Bâtiment à titre de garantie;

(xv) toute requête en faillite ou réorganisation ou l'institution d'un quelconque autre type de faillite, la réorganisation ou toute procédure collective relatifs à la Société, l'acquiescement à l'engagement de procédures collectives involontaires; l'aveu par écrit par la Société de son incapacité de payer des dettes généralement échues ou le fait pour la Société d'entrer dans un concordat;

(xvi) tout prêt autres que les Prêts de Développement (à condition toutefois que le fait d'appeler une partie du Prêt de Développement qui est garanti par une Garantie Additionnelle Différée soit une Question Essentielle telle que définie ci-après);

(xvii) tout refinancement des Prêts de Développement (ou l'un quelconque des Prêts de Développement);

(xviii) l'émission de capital ou d'intérêts additionnels dans la Société;

(xix) l'extension de l'étendue des affaires et activités de la Société ou le fait de provoquer FSARL à s'engager dans toute activité à l'exception de celles incluses au Budget de Développement Initial Approuvé; le Budget Opérationnel Approuvé et des activités y accessoires ou incidentes;

(xx) l'émission de garanties ou d'instruments similaires en relation avec les avoirs ou les activités de la Société;

(xxi) la signature d'un Bail relatif à un étage entier ou un espace moindre du Bâtiment, et qui, pris avec tous Baux, entraîne la location de cinq ou plus d'étages du Bâtiment;

(xxii) la signature, la modification ou la résiliation avant son terme ou le renouvellement d'un Bail Majeur;

(xxiii) le fait d'exposer une dépense qui n'est pas visée par le Budget de Développement approuvé ou le Budget Opérationnel Approuvé;

(xxiv) la mise en place, l'augmentation, la réduction d'une quelconque réserve par la Société;

(xxv) une modification substantielle ou mise à jour du Business Plan;

(xxvi) la modification des statuts de la Société;

(xxvii) la modification de l'année comptable de la Société;

(xxviii) la cession projetée du Contrat de Développement ou du Contrat de Location et Leasing par TSP France (autre qu'à une Filiale) ou

(xxix) toute autre action ou décision qui est en dehors de l'activité ordinaire de la Société dont on peut raisonnablement attendre un effet majeur et défavorable sur l'activité ou les perspectives d'avenir de la Société ou (c) la Propriété ou (d) les Contrats du Projet.»

Tous les termes utilisés au présent article auront la signification énoncée à l'article 20 des statuts.»

2) Il est décidé d'ajouter un nouvel article 20 aux Statuts qui prend la teneur suivante:

**«Art. 20.**

Pour les besoins des Statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

«Garantie Différée Additionnelle» signifie l'obligation de recours de TSTREV de financer ou faire le nécessaire pour financer FSARL d'un montant maximal de EUR 9.000.000,-.

«Places de Parking Additionnelles» signifie six cent treize (613) places de parking additionnelles dont le Vendeur est actuellement le propriétaire et qui sont louées dans un lot de parking adjacent au Terrain.

«Filiale» signifie en relation avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, ou est Contrôlé par, ou est sous le Contrôle de la première Personne.

«Budget de Développement Approuvé» signifie le budget de développement pour le Projet CBX jusqu'au moment où il sera modifié ou remplacé avec l'accord de LB.

«Budget Opérationnel Approuvé» signifie pour toute année sociale du Partnership, le budget opérationnel pour la Propriété proposée par le Managing General Partner et autorisée (ou censé être approuvée) par LB.

«Bâtiment» signifie le «CBX Bâtiment», une tour de bureaux qui sera construite et qui contiendra environ 43.800 mètres carrés de surface tel que plus amplement décrit dans le Business Plan.

«Autorisation de Construire» signifie l'autorisation de construire pour le Bâtiment accordé à FSARL en vertu de l'ordre N° 092.026.00.0555 émise par le Préfet du Département des Hauts-de-Seine le 13 mars 2001 (l'«Autorisation de Construire Initiale»).

«Business Plan» signifie le Business Plan adopté par les actionnaires de la Société.

«Projet CBX» signifie l'achat par FSARL du Vendeur des lots volumétriques situés à La Défense 2, Courbevoie, France, en vertu du Contrat de Vente et la construction, le développement et la location (lease-up) de 43.800 mètres carrés de la tour de bureau des lots volumétriques en vertu de l'Accord du Développement et l'Accord de Management et de Leasing.

«Contrat de Construction» signifie le contrat de construction qui sera conclu par FSARL et le contractant général pour le Projet CBX, ensemble avec l'obligation de performance y relatif.

«Contrôle» et «Contrôlé par» signifie la capacité, directement ou indirectement, soit par la propriété de droit de vote, par contrat, ou autrement (y compris par le fait d'être un general partner, employé ou administrateur de la Personne en question) de, à la fois (i) diriger ou assurer la direction et les politiques d'une entité, et (ii) assurer la gestion journalière de la Personne. Une Personne ou des Personnes sont censées diriger ou assurer la direction et politique d'une Personne (et par voie de conséquence satisfaisante à la clause (i) précédente pour vérifier si elle a le «Contrôle») si l'approbation ou le consentement de cette (ces) Personne(s) est requis pour les décisions majeures concernant cette entité.

«Servitudes Croisées» signifie collectivement, (a) ces servitudes grevant le Terrain au profit du terrain dont BUREF II est le propriétaire et (b) ces servitudes grevant le terrain dont BUREF II est le propriétaire au profit du Terrain, tel que plus amplement décrit dans l'Addendum en date du 18 décembre 2001 au Contrat de Vente.

«Contrat de Développement» signifie tout type de contrat de développement qui peut avoir été conclu par FSARL, comme propriétaire avec TSP France comme développeur.

«Contrat de Prêt de Développement» signifie un quelconque contrat de prêt qui sera conclu entre le Prêteur FSARL et TSTREV.

«Prêts de Développement» signifie, collectivement (a) un prêt de développement principal fait par le Prêteur à FSARL en vertu du Contrat de Prêt de Développement, d'un montant maximum en principal de EUR 207.000.000,-; (b) un prêt de développement junior réalisé par le Prêteur à FSARL en vertu d'un Contrat de Prêt de Développement, d'un montant maximum en principal de EUR 17.000.000,-; et (c) le prêt de TVA de soudure fait par le Prêteur à FSARL en vertu d'un Contrat de Prêt de Développement d'un montant maximum en principal de EUR 15.000.000,-.

«General Partner Néerlandais» signifie Fondation et toute autre Personne admise au Partnership comme General Partner Néerlandais.

«Fondation» signifie STICHTING COURBEVOIE, une Fondation (stichting) organisée en vertu des lois néerlandaises et ayant son siège social (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et son bureau à Herengracht, 548, 1017 CG, P.O. Box 990, 1000 AZ Amsterdam), Amsterdam, Pays-Bas, et étant enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 34176935 comme General Partner (beherend venoot).

«FSARL» signifie TST CBX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois de la République française, ayant son siège social au 125, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris (8e Arrondissement), France, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification (SIREN) 423 59 319.

«Actions FSARL» signifie les actions dans le capital FSARL.

«General Partner» signifie le Managing General Partner, le General Partner néerlandais et toute autre Personne admise comme general partner (beherend venoot) au Partnership.

«Terrain» signifie les lots volumétriques au-dessus et en-dessous de La Défense 2, Courbevoie, France, qui sont adjacents à la route nationale de ceinture autour de La Défense et la route centrale entre les «Europe», «AIG» et «BUREF» bâtiments.

«LB» signifie LBREP CBX HOLDINGS, S.à r.l., qui sera renommée LBREP HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité, organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant un bureau au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg.

«Bail» signifie le bail avec FSARL ou en vertu duquel FSARL est tenue.

«Prêteur» signifie SG, agissant comme agent pour elle-même et certains prêteurs identifiés au Contrat de Prêt de Développement.

«Limited Partner» signifie TST, LB et toute autre Personne admise comme limited partner (commanditaire venoot) au Partnership.

«LLC» signifie TST CBX MM, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware et ayant un bureau à c/o Tishman Speyer Properties, L.P., 520 Madison Avenue, 6e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis.

«Bail Majeur» signifie un bail, une licence ou tout autre contrat d'occupation opérant transfert à temps de plus d'un étage du Bâtiment.

«Managing General Partner» signifie LLC et toute autre Personne admise au Partnership comme managing general partner dans la mesure où une telle personne est un managing general partner.

«Contrat de Management et de Location» signifie un Contrat de Management et de Location qui sera conclu entre FSARL, comme propriétaire, et TSP France, comme gérant et agent de location.

«Partner» signifie les General Partners et les Limited Partners.

«Partnership» signifie COURBEVOIE C.V., un contrat de limited partnership conclu sous le droit néerlandais.

«Personne» signifie une société, une association, un partnership (general ou limited), une joint venture, une masse de biens, un trust, une société à responsabilité limitée, un partnership à responsabilité limitée, et toute autre entité juridique ou tout individu.

«Accord de Projets» signifie, collectivement (i) le Contrat de Développement, (ii) le Contrat de Management et de Location, (iii) l'Autorisation de Construire, (iv) les Servitudes Croisées, (v) le Contrat de Vente, (vi) le Contrat de Prêt de Développement, (vii) l'Accord de Construction, et toute autre contrat qui pourra être désigné par les Partners comme Accords de Projet.

«Propriété» signifie, collectivement, (a) le Terrain, (b) le Bâtiment et toutes autres améliorations qui ont été érigées maintenant ou qui seront érigées sur le Terrain et qui en formeront partie, (c) droits, titres ou intérêts du propriétaire du Terrain dans, en vertu des Servitudes Croisées comme bénéficiaire du Terrain et (d) si et lorsque acheté du Vendeur en vertu du Contrat de Vente, les Places de Parking Additionnelles.

«Contrat de Vente» signifie un contrat de vente entre l'Etablissement Public pour l'Aménagement de la Région de la Défense (a/k/a E.P.A.D.) comme vendeur (le «Vendeur») et FSARL comme acheteur (tel qu'il peut le cas échéant être modifié et reformulé) en vertu duquel le Vendeur accepte de vendre la Propriété à FSARL et FSARL accepte d'acheter la Propriété du Vendeur.

«Vendeur» signifie Etablissement Public pour l'Aménagement de la Région de la Défense.

«SG» signifie SOCIETE GENERALE, une société anonyme organisée en vertu des lois de la République Française qui est autorisée à exercer l'activité de banque et ayant son siège social à 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

«TSP France» signifie TISHMAN SPEYER PROPERTIES FRANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée en vertu des lois de la République Française.

«TST» signifie TST CBX LA DEFENSE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un bureau c/o Tishman Speyer Properties, L.P., 520 Madison Avenue, 6e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis.

«TSTREV» signifie TISHMAN SPEYER/TRAVELORS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant un bureau à c/o Tishman Speyer Properties, L.P., 520 Madison Avenue, 6e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement avec l'acte.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de trois millions cinq cent un mille trois cents euros (EUR 3.501.300,-) sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'article 12 des statuts est reformulé et modifié par l'ajout d'un huitième alinéa qui prend la teneur énoncée au 1°) de l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'ajouter un nouvel article 20 aux Statuts qui prend la teneur énoncée au 2°) de l'ordre du jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Dennewald, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 15CS, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

J. Elvinger.

(005657.5/211/468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.750.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(005658.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.275.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND SICAV, avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.275, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 204 du 5 mai 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, pré-nommé, en date du 29 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 236 du 10 mai 1996.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2003, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Visconti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hugues de Monthébert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés par lettres recommandées à tous les actionnaires nominatifs en date du 21 janvier 2003.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le

notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que sur cinq mille trois cent quatre-vingts (5.380) actions en circulation, trois mille huit cents (3.800) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:

- 1.- Rapport du Liquidateur sur l'emploi des actifs.
- 2.- Rapport du Réviseur d'Entreprises.
- 3.- Approbation des comptes de la liquidation.
- 4.- Décharge du Conseil d'Administration.
- 5.- Décharge du Liquidateur.
- 6.- Décision de clôturer la liquidation et remboursement des Actionnaires.
- 7.- Décision de déposer tout solde de liquidation à la Caisse de Consignation conformément à la loi.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions mentionnées ci-après.

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport du liquidateur et des pièces à l'appui sur l'emploi des actifs.

Le susdit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport du réviseur d'entreprises.

Le susdit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'assemblée approuve les comptes de la liquidation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur.

*Sixième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et décide le remboursement des actionnaires.

*Septième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de déposer tout solde de liquidation à la Caisse de Consignation conformément à la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Visconti, V. Jean, H. De Monthébert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2003, vol. 423, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 2003.

H. Hellinckx.

(005663.3/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**COALMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.385.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

LUXEMBOURG

Signature

(005665.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

**COALMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.385.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

LUXEMBOURG

Signature

(005666.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**CMT, CONSULTING, MANAGEMENT AND TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.  
R. C. Luxembourg B 70.366.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

LUXEMBOURG

Signature

(005664.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**DAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 17.995.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

LUXEMBOURG

Signature

(005667.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**FUN INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

LUXEMBOURG

Signature

(005673.1/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ZIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 64.009.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

LUXEMBOURG

Signature

(005679.1/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ALPHA CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 56.225.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005680.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**EURO MOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 219, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.312.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005672.6/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**TAX S. ARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HAMELINK & GAN DEN TOOREN, S.à r.l.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 75.673.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005674.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**TOURBILLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 66.985.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005675.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**UNICO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.800.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005676.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ONEMORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 68.279.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature.

(005686.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**DING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 77.685.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005670.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**DOMERIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 63.820.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005671.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**BRASSIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 66.335.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(005681.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ST. REGIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.534.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 décembre 2002*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur la mise en liquidation de la société comme suit:

*Conseil d'administration*

- MM. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00519. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005860.2/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**EXA HOLDING SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.955.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2002*

3. L'assemblée donne à l'unanimité, décharge pleine et entière à l'associé-commandité-gérant pour l'exercice de son mandat en 2001. L'assemblée donne également décharge pleine et entière au conseil de surveillance pour l'exercice de son mandat en 2001.

Pour extrait conforme

EXA, S.à r.l.

*Associé-commandité-gérant*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04757. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005685.2/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**EXA HOLDING SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.955.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2001*

3. L'assemblée donne à l'unanimité, décharge pleine et entière à l'associé-commandité-gérant pour l'exercice de son mandat en 2000. L'assemblée donne également décharge pleine et entière au conseil de surveillance pour l'exercice de son mandat en 2000.

Pour extrait conforme

EXA, S.à r.l.

*Associé-commandité-gérant*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04759. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005689.2/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.354.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2002*

CEFID S.A., société de révision, CH-6900 Lugano, a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

G. Ballinari

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04406. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005690.2/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**FELSBURG HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 25.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour *FELSBERG HOLDING S.A.H.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005719.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**DFC HOLDINGS, DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 30.094.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2003*

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005693.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**S.M.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard F. D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 67.469.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature.

(005694.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**S.M.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard F. D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 67.469.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature.

(005695.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**S.M.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard F. D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 67.469.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature.

(005697.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.311.

---

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2002*

1. La liquidation de la société INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A. est clôturée.

2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme  
FIN-CONTROLE S.A.  
Le Liquidateur  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005696.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**ORIENTAL ARTS AND CRAFTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 16.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature.

(005699.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**SOPARLU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 35.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Signature.

(005705.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**DFC FUND MANAGEMENT CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 86.813.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration,  
tenue en date du 18 février 2003*

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005706.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.363.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société du 26 février 2003*

Le siège social de la Société a été transféré au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005718.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**GREENPINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 49.767.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04709, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

(005829.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**SITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 17.218.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

(005827.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**DELUXFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.272.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signatures.

(005834.3/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**DELUXFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.272.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signatures.

(005833.2/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**KOCHIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 46.004.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04745, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

(005855.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**AFIPA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 61.704.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 27 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

(005859.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**TREUPLAN INVESTMENT HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 60.042.

—  
Il résulte de quatre lettres adressées en date du 19 février 2003 à la société TREUPLAN INVESTMENT HOLDING A.G. que:

- Madame Corinne Parmentier, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix,
  - Madame Christel Dumont, juriste, demeurant à L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole,
  - Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57070 Metz, 43bis, rue des Trois Evêchés,
- ont démissionné en leur qualité d'administrateur avec effet immédiat,

et que:

- Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, 61, rue du Cimetière, a démissionné en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 26 février 2003.

*Le mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00164. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005747.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**TREUPLAN INVESTMENT HOLDING A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.042.

—  
En date du 20 février 2003, l'étude FRITSCH & GROZINGER, avocats à la Cour, sise à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société TREUPLAN INVESTMENT HOLDING A.G., R.C.S. Luxembourg B 60.042, avec siège social au 105, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 février 2003.

Dieter Grozinger de Rosnay.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00165. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005749.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**PROJEKTBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 84.363.

—  
Im Jahre zwei tausend drei, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Karl-Hans Rauen, Fliesenleger- und Maurermeister, wohnhaft in D-54528 Salmtal, im Erbesfeld 20.

Hier vertreten durch Frau Michaela Rauen geborene Denzer, wohnhaft in D-54528 Salmtal, im Erbesfeld 20.

Auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 25. Februar 2003,

welche Vollmacht, von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Herr Karl-Hans Rauen ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PROJEKTBAU, S.à r.l., mit Sitz in L- 6685 Mertert, 3A, rue du Port,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 84.363,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 26. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 356 vom 5. März 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro ( 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (125,-), welche integral übernommen wurden durch Herrn Karl-Hans Rauen, vorgenannt.

Der vorbenannte Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Mertert nach Münsbach zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: 5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

*Zweiter Beschluss*

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abgeändert, und erhält folgenden Wortlaut:

**Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Denzer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 février 2003, vol. 354, fol. 64, case 6.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. März 2003.

H. Beck.

(005752.4/201/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**PROJEKTBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 84.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2003.

H. Beck.

(005753.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.772.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société du 26 février 2003*

Le siège social de la Société a été transféré au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04638. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(005720.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**LUXEMBOURG BASKETBALL ACADEMY, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 215, Val Sainte Croix.

STATUTS

Entre les soussignés:

Madame Giovanna Bassani, employée privée, de nationalité belge, née le 25 septembre 1959 à Hautrage (Belgique), demeurant 215, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg;

Monsieur Claude Hublart, fonctionnaire international, né le 1<sup>er</sup> novembre 1957 à Arlon (Belgique), demeurant 215, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg;

Monsieur Tom Muller, enseignant, de nationalité luxembourgeoise, né à Luxembourg le 29 juillet 1969, demeurant 8, rue de la Gare à L-3355 Leudelange;

Monsieur Jean-Paul Weynandt, enseignant, de nationalité luxembourgeoise, né le 29 mars 1953 à Ettelbruck, demeurant 18, rue Jean Wilhelm à L-3883 Schifflange;

et toutes les personnes qui seront reçues ultérieurement comme membres, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée LUXEMBOURG BASKETBALL ACADEMY (en abrégé LBA).

**Art. 2.** L'association a son siège à L-1371 Luxembourg, 215, Val Ste Croix.

**Art. 3.** L'association a pour objet la promotion du basketball auprès des jeunes, notamment par l'organisation:

- de stages de basketball résidentiels et non résidentiels au Luxembourg et à l'étranger;
- de toute autre activité visant à l'apprentissage et au perfectionnement du basketball.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5.** Le nombre des membres de l'association est illimité sans pouvoir être inférieur à trois (3).

**Art. 6.** Toute personne désirant devenir membre doit introduire une demande d'admission écrite qui est subordonnée à l'agrément du conseil d'administration. Le rejet d'une demande par celui-ci ne doit pas être motivé.

**Art. 7.** La qualité de membre de l'association se perd:

- a) par la démission expresse adressée par écrit au conseil d'administration;
- b) par l'exclusion du membre en question. L'exclusion ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et après avoir entendu l'intéressé. Un membre ne peut être exclu que pour non-paiement de la cotisation annuelle, pour manquement grave aux statuts ou à l'objet social, ou pour des activités ayant nui à l'association ou à sa réputation.

**Art. 8.** Chaque membre doit s'acquitter d'une cotisation qui ne peut être supérieure à 100 euros.

**Art. 9.** Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur l'avoir social ni sur les cotisations versées.

**Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois l'an, au cours du premier semestre, sur convocation écrite du conseil d'administration adressée à tous les membres par lettre ordinaire au moins huit jours à l'avance. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à tout moment, selon les mêmes modalités, sur décision du conseil d'administration ou à la demande expresse formulée par écrit par trois (3) membres au moins. Toute convocation contient l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 11.** Les décisions de l'assemblée générale sont souveraines. Elles sont prises à la majorité simple des suffrages. Chaque membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre qui doit dans ce cas produire une procuration écrite de la part du membre empêché. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit délibérer sur les points suivants:

- la modification aux statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la fixation de la cotisation annuelle;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- les exclusions de membres;
- la dissolution volontaire de l'association.

**Art. 13.** Les décisions et résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et/ou des tiers par les voies et moyens à décider par le conseil d'administration.

**Art. 14.** L'association est administrée et gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de sept (7) membres au plus. Ces membres doivent être majeurs.

**Art. 15.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux (2) ans et est renouvelable.

**Art. 16.** Le conseil d'administration élit en son sein un président, un secrétaire, un trésorier et un coordinateur sportif. Il peut créer toute autre fonction qu'il jugerait nécessaire.

**Art. 17.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs de gestion des affaires et des avoirs de l'association nécessaires à la réalisation de l'objet social qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou la loi. Il représente l'association dans ses relations avec les tiers, signe tous les actes en son nom et peut ester en justice sur autorisation de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales. En cas d'empêchement du président, le secrétaire le remplace dans ses fonctions.

**Art. 19.** L'année comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre; toutefois, le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

**Art. 20.** Les opérations comptables et financières de l'association sont contrôlées une fois l'an par un réviseur de caisse, nommé annuellement par l'assemblée générale.

**Art. 21.** Les présents statuts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 22.** La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin, et conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. Cette assemblée doit réunir les deux tiers des membres et réunir les suffrages des deux tiers des mem-

bres présents. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. Le patrimoine de l'association sera affecté à des missions en relation avec son objet.

**Art. 23.** Pour toute question qui n'est pas prévue explicitement aux présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2003.

T. Muller / J.-P. Weynandt / C. Hublart / G. Bassani.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00467. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005791.3/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**TABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.267.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2001, ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire: les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

4. L'Assemblée acte la démission en date du 27 janvier 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur;

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

6. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005832.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**TABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.267.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04714, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(005835.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**GARMOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.275.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signatures.

(005839.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**GARMOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.275.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signatures.

(005843.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**SAINT PIERRE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.889.

L'an deux mille trois, le six février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SAINT PIERRE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 52.889, constituée suivant acte reçu le 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1996, page 1372.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les sept cent quatre-vingt-cinq (785) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de la société de USD en EUR au cours de change de 1 EUR=1,0803 USD de sorte que le capital social de la société s'établisse à EUR 726.650,-.
3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 525,- (cinq cent vingt-cinq euros) par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 726.650,- à EUR 726.125,- par absorption de pertes à concurrence de EUR 525,-.
4. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 925,-.
5. Instauration d'un nouveau capital autorisé de 1.850.000,- EUR.
6. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 726.125,- (sept cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros), représenté par 785 actions d'une valeur nominale de EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros) chacune.»

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 février 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et paya-

bles en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

8. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929, et ce avec effet au 30 décembre 2002.

9. Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social de la société de USD en EUR au cours de change de 1,- EUR=1,0803 USD, de sorte que le capital social de la société s'établisse à EUR 726.650,- (sept cent vingt-six mille six cent cinquante euros).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 525,- (cinq cent vingt-cinq euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 726.650,- (sept cent vingt-six mille six cent cinquante euros) à EUR 726.125,- (sept cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros), par réduction du pair comptable des actions existantes et par absorption des pertes à concurrence de EUR 525,- (cinq cent vingt-cinq euros) et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros).

#### *Troisième résolution*

Suite à la conversion du capital en euros, l'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille euros) et de fixer la date d'échéance du capital autorisé au ...

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 726.125,- (sept cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros), représenté par 785 actions d'une valeur nominale de EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros) chacune.»

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 février 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi Luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding avec effet au 30 décembre 2002 et d'adopter le statut de société de participation (Soparfi) non régie par cette loi mais par des dispositions relatives aux sociétés dites «Soparfi».

*Sixième résolution*

Afin de mettre en concordance les statuts avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 67, case 2.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

J. Elvinger.

(005823.5/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**SAINT PIERRE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.889.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(005824.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 62.234.

*Minutes of the Extraordinary General Shareholders' Meeting  
which was held in the Company's head office on January 20th, 2003, at 2.00 p.m.*

The meeting is presided over by Mr Claude Beffort.

The Chairman appoints secretary for the meeting Mr Christian Tailleur.

The shareholders elect ballot judges Mrs Audrey Dumont and Mrs Sandrine Hingray.

The steering board thus constituted ascertains that the meeting has been validly called, as the shareholders declared that they will appear voluntarily, without any legal formalities.

Out of 45,000.- shares presently issued, 45,000.- shares are represented by proper power at attorney. The shareholders represented by attorney are indicated on an attendance list which indicates also the number of shares respectively held by each of them. Such attendance list is signed by each shareholder's attorney and by the members of the steering board. This list will remain attached to these present minutes.

The Chairman, after having greeted the shareholders, presents the agenda of the meeting which is the following only item:

Authorised Signatures

A Signatories:

Claude Beffort

Christian Tailleur

B Signatories:

Sandrine Hingray

Audrey Dumont

C Signatories:

Peter Sieradzki

Rob Mooij

Frans Peijster

Robert Kreder

Client Accounts:

For amounts up to 500,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B.

Any one C may act as an alternate for either the A or the B.

For amounts over 500,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B and countersigned by any one C.

Corporate Accounts

For amounts up to 100,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B.

Any one C may act as an alternate for either the A or the B.

For amounts over 100,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B and countersigned by any one C.

Thereupon the General Shareholders' Meeting discusses the agenda and passes unanimously the following resolution, after having taken cognizance thereof and assented thereto the shareholders vote unanimously their

*Unique resolution*

Be it resolved, that the Company's authorised signatures will be:

A Signatories:

Claude Beffort  
Christian Tailleur

B Signatories:

Sandrine Hingray  
Audrey Dumont

C Signatories:

Peter Sieradzki  
Rob Mooij  
Frans Peijster  
Robert Kreder

Client Accounts

For amounts up to 500,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B.

Any one C may act as an alternate for either the A or the B.

For amounts over 500,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B and countersigned by any one C.

Corporate Accounts

For amounts up to 100,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B.

Any one C may act as an alternate for either the A or the B.

For amounts over 100,000.- Euro (or equivalent in any other currency), any one A and any one B and countersigned by any one C.

No other item being on the agenda and nobody rising to speak, the meeting adjourns at 2.30 p.m.

Signature / Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Ballot Judge / Ballot Judge

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00162. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005826.3/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

**PROMIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 45.159.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2003*

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2000 et 2001 ainsi que pour la non-tenu de l'Assemblée à la date Statutaire; les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

5. L'Assemblée acte la démission en date du 27 janvier 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

6. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

7. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005840.3/565/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**PROMIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 45.159.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04722, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(005842.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**PROMIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 45.159.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04739, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(005846.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**CS FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.271.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signatures.

(005845.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**CS FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.271.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC00555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signatures.

(005848.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**ATHALIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 71.085.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour ATHALIA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005471.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**SAVERNE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 79.379.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour SAVERNE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005479.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**FINISTERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 79.369.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour FINISTERE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005481.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**CALVADOS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 79.364.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.  
Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour CALVADOS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005482.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**EXA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: FRF 82.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 64.097.

—  
Le bilan et les annexes au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04769, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(005687.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**CREATIVE CONCEPTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 80.628.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour CREATIVE CONCEPTS HOLDING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03937. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005484.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**DE HAUKE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 49.644.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour DE HAUKE FINANCE S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03938. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005486.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**DEAL FLOW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 69.680.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Pour DEAL FLOW S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03939. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005488.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**INTERNATIONAL RAILWAY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 86.084.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 10 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

*Pour INTERNATIONAL RAILWAY SYSTEMS S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03941. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005492.3/1005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**MEDPHARM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 64.511.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour MEDPHARM INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005489.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**MAINPROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 59.434.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour MAINPROPERTY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005493.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**NEKVILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.907.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour NEKVILLA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005502.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2003.

---

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.407.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société du 26 février 2003*

Le siège social de la Société a été transféré au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005721.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

---

**CROSS FALLS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 89.243.

**RECTIFICATIF**

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 4 septembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2002, vol. 520, fol. 31, case 2, pour compte de la société CROSS FALLS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri (R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.243), publié au Mémorial C numéro 1620 du 12 novembre 2002:

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:  
il faut lire dans les rubriques:

**Version anglaise:***Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company under the laws of British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola (British Virgin Islands), one thousand two hundred and fifty shares .....	1,250
2.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama City, (Republic of Panama), one thousand two hundred and fifty shares .....	1,250
Total: two thousand five hundred shares. ....	2,500

**Version française:***Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques), mille deux cent cinquante actions .....	1.250
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama City, (République de Panama), mille cent vingt-cinq actions .....	1.250
Total: deux mille cinq cents actions. ....	2.500

Junglinster, le 26 février 2003.

J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2003, vol. 170, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(006522.2/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.